



SCHWEIZER WETTBEWERB
DER REGIONALPRODUKTE
**CONCOURS SUISSE
DES PRODUITS DU TERROIR**
CONCORSO SVIZZERO
DEI PRODOTTI REGIONALI

Case Postale 65
2852 Courtételle
T 41 32 545 56 00
info@frij.ch
www.frij.ch

Fondation
Rurale
Interjurassienne
COURTEMELON LOVERESSE

Règlement du Marché des terroirs suisses

27 & 28 septembre 2025

1. EXPOSANT / PRODUIT

Les termes désignant des personnes s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.

- La manifestation est ouverte aux producteurs de produits du terroir domiciliés en Suisse et présentant des produits confectionnés par leurs soins.
- Seule la vente de produits alimentaires est admise.
- Tous les produits présentés sur le stand doivent répondre au règlement du Concours Suisse des produits du terroir (matières premières provenant à 80 % minimum de la région et 100% suisse). Les niveaux de qualité et d'hygiène des produits sont irréprochables. L'organisateur se réserve le droit de procéder à des contrôles durant le marché.
- Les produits peuvent être proposés à la dégustation et à la vente.
- **La restauration est interdite sans l'autorisation de l'organisateur du marché.**
- Les exposants ayant au moins un produit inscrit au Concours bénéficient d'un prix préférentiel (voir point 2).
- Le marché se déroule sur 2 jours. Les exposants s'engagent à être présents les 2 jours.
- Les stands de café et vins sont autorisés, bien qu'il n'y ait pas de catégories au Concours Suisse.

2. FRAIS DE PARTICIPATION

- Exposants avec au moins un produit inscrit au Concours : *Fr. 250.- (stand intérieur ou extérieur)*
- Exposants sans produit inscrit au Concours : *Fr. 500.- (stand à l'intérieur)
Fr. 400.- (stand à l'extérieur)*

3. CONFIRMATION D'INSCRIPTION

- L'inscription et le paiement ne se fait qu'en ligne via le site www.concours-terroir.ch
- L'inscription n'est définitive qu'après paiement.
- Après son inscription, le producteur reçoit une confirmation écrite, un numéro de stand et un plan d'organisation (août 2025).
- La confirmation d'inscription implique l'acceptation du présent règlement.
- Sans confirmation de l'organisateur, aucun stand ni emplacement n'est attribué.
- L'organisateur se réserve le droit d'accepter ou de refuser les demandes, de limiter le nombre d'exposants et d'exclure ceux qui ne répondent pas au présent règlement.
- **En cas de défection, l'exposant se verra facturer les frais d'inscription.**

4. STAND DE MARCHÉ & MATERIEL

- Une surface standard de 7,5 m² est attribuée par exposant (2,5m x 3m).
- Une table de marché en bois (1x3 m) est mise à disposition par exposant sur cette surface.
- Le matériel d'exposition supplémentaire (table, chaises, banque frigorifique, etc...) est de la responsabilité des exposants.
- Toute publicité autre que celle concernant les produits présentés est soumise à autorisation.
- Des surfaces standards (7.5 m²) pour des stands extérieurs peuvent être mises à disposition. Les dimensions supérieures (roulottes, remorques, etc.) sont facturées à Fr. 10.-/ m² supplémentaire.

- Il n'y a pas d'eau courante sur les stands. Sur demande, un raccordement électrique 220V est mis à disposition contre paiement d'un forfait de CHF 40.-.

5. HÔTES D'HONNEUR

- Le Concours Suisse invite à chaque édition un à deux hôtes d'honneur.

6. PUBLICITE

- Chaque exposant est encouragé de faire la promotion de la manifestation, dans la mesure de ses possibilités.
- L'organisateur lui met à disposition des papillons (flyers).

7. VENTE ANTICIPEE DES BILLETS D'ENTREE

- Dans un but publicitaire, chaque exposant peut commander, lors de son inscription au Marché, des billets d'entrées au prix préférentiel de CHF 8.- pour les remettre à ses clients.

8. EMBLACEMENT

- Chaque exposant est tenu d'accepter l'emplacement qui lui est attribué.
- Les stands sont prévus à l'intérieur ou, sur demande, à l'extérieur.

9. HEURES D'OUVERTURE DU MARCHÉ

- Samedi 27 septembre 2025, 11h00 à 18h00
- Dimanche 28 septembre 2025, 9h00 à 17h00

10. MONTAGE-DEMONTAGE

- Le montage des stands a lieu le vendredi 26 septembre de 13h30 à 18h00 et le samedi de 7h00 à 10h30.
- L'accès aux stands avec un véhicule est possible **le vendredi de 13h30 à 18h00 et le samedi de 7h00 à 10h30 et de 19h00 à 20h00, ainsi que le dimanche de 6h30 à 8h30 et dès 17h30.**
- Pendant les heures d'ouverture du marché, aucun véhicule ne pourra circuler dans l'enceinte du Marché des terroirs suisses.
- Le démontage des stands est possible **dès 17h30 le dimanche.**
- Aucun accès aux stands n'est autorisé entre samedi 19h30 et dimanche 6h30. Un service de surveillance est mis en place durant cette période.

11. PARKING

- Un parking gratuit sera aménagé spécialement pour les exposants.

12. ASSURANCE ET VOL

- L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident. Les exposants doivent être au bénéfice d'une assurance RC avec extension.
- L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégâts.

Courtételle, le 09 septembre 2024

Concours Suisse des produits du terroir
Courtemelon
2852 Courtételle
Tél. 032 / 545 56 05
Internet: www.concours-terroir.ch
E-mail : info@concours-terroir.ch